

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 9 décembre 2013

14 Relations Internationales - Alliance française de Bethléem - parrainage d'une session de cours de français à 15 employés municipaux de Bethléem - subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme CARLIER
M. BOUADDI
M. BOULHAMANE
Mme DINGIVAL
Mme FEVRIER
M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal, expose :

La ville de Creil a signé un accord de coopération décentralisée avec la ville de Bethléem. L'un des axes de travail est le développement de la francophonie. En effet, Bethléem accueille de nombreux touristes chaque année, dont beaucoup de francophones. Or, le français est peu enseigné dans le cursus éducatif traditionnel.

Bethléem dispose d'un acteur dynamique dans le développement de la francophonie : l'Alliance Française de Bethléem (AFB), une association de droit palestinien, fondée en 2003, approuvée par l'Alliance Française de Paris. Elle mène des activités pédagogiques et culturelles pour enfants, jeunes, adultes, mais aussi les étudiants et professionnels du secteur touristique.

20 DEC. 2013

maintenant !

La ville de Creil, sensible à cet intérêt pour l'apprentissage du français, a la possibilité de financer la moitié d'une session de 200 heures de français, à destination d'employés municipaux et de l'autorité palestinienne (l'autre partie sera prise en charge par la Ville de Bethléem elle-même ou par une autre collectivité française partenaire).

Cette aide permettra, dans un second temps, de mettre en place des échanges entre agents municipaux autour du partage de compétences sur les activités touristiques et culturelles.

Il est donc proposé de verser une subvention de 2 700 euros à l'Alliance Française de Bethléem, correspondant à la moitié du prix d'une session de français pour 15 personnes.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2013,

Considérant que la ville de Creil est engagée dans un accord de coopération décentralisée avec Bethléem et qu'une action en faveur du développement de la francophonie à l'étranger offre des perspectives d'échanges et d'actions enrichissantes de part et d'autre,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à verser une subvention de 2 700 euros à l'Alliance Française de Bethléem,

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'Alliance Française de Bethléem,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte 6574/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAM

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

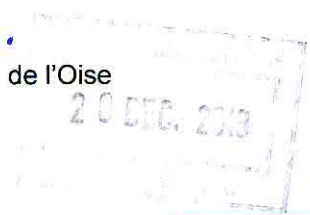
après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

CREIL, le 20/12/13

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy

